

## Conseil Municipal du Mercredi 30 Septembre 2015

s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Malarce sur la Thines à 18h30 en présence de Alain Nicault, maire, de ses adjoints Régis LeFlohic et Denis Granero, le conseil municipal ayant pour ordre du jour :

1° Commission culture

2° Réflexion sur l'évolution des gisements fonciers de la commune en vue de l'élaboration d'un document intercommunal sur les espaces à urbaniser

3° Questions diverses

Etaient présents, conseillers et conseillères : Catherine Huette, Ronna Chalvet, Brigitte Belmonte, Delphine Feuillade, Daniel Ginier, Manu Vêrilhac, Jean Marc Durey, Jean François Lalfert.

### 1° Commission Culture

La présidente de la commission culture, Catherine Huette, veut avoir quelques précisions quant à la mission de la commission culture : son rôle, son action, ce que le Conseil Municipal veut voir se réaliser sur la commune avec quels moyens. Elle propose d'affirmer une démarche culturelle communale, de s'inscrire dans d'autres dispositifs territoriaux : notre label "village en poésie", notre participation en 2016 à "Mon pays ma fête ", d'organiser des manifestations, faire intervenir des professionnels extérieurs (artistes, auteurs, conférenciers...). Les rapports avec les diverses associations doivent être éclaircis, en définissant les missions et les subventions allouées à chacune d'entre elles en fonction de leur activité propre.

Exemples concrets des activités de la commission culture : Castagnades, Fête des habitants, apéritif autour du logo, financement de panneaux Village en Poésie à l'entrée des villages, proposition de participer à « Mon pays, ma fête » etc...

La présidente demande comment travailler avec des associations alors que l'initiative culturelle est issue de la commission.

Le maire rappelle que le conseil décide en fonction des projets.

Le maire rappelle aussi que la commission culture n'est pas un Comité des Fêtes et qu'il doit y avoir une discussion entre projet et budget. L'animation culturelle de la mairie est différente de la Fête de Malarce du mois de juillet, qui a toujours été organisée par l'association Arc en Ciel. Cette fête s'adresse à un public large et pas seulement résident sur la commune, alors que la vocation de la mairie est de réunir et de faire se connaître les habitants.

Le maire rappelle qu'à la suite des intempéries de l'année dernière, les finances de la commune sont au plus bas. Une ligne a été votée dans le précédent budget et les actions doivent tenir dans cette ligne.

La mairie finance dans cette ligne les panneaux du projet de Thines, en lien avec les «coups de pouce» du PNR (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche).

Il est rappelé qu'on ne peut prendre l'argent prévu de la voirie pour financer la signalétique culturelle.

Il est demandé comment financer les toilettes bien nécessaires lors des fêtes sur la commune. Les membres de la commission culture expliquent qu'il serait bien de se doter des moyens logistiques nécessaires pour accueillir des propositions associatives (parc matériel: tables, bancs, matériel électrique d'éclairage et de sonorisation pour l'ensemble des activités de chaque association de la commune, aménagements pour l'accueil du public). Il est demandé si le matériel prévu pour l'église de Thines pourrait servir à d'autres manifestations. Il est aussi demandé que le budget culture soit augmenté car ces fêtes sont une tradition.

Il est rappelé que le matériel de l'église de Thines est financé en lien avec « Les Amis de Thines » et spécifiquement pour l'église, mais ceci est à discuter avec cette association.

La présidente de la commission culture rappelle que pour la Fête de Malarce du mois de juillet, ce sont bien des jeunes de la commune qui se sont mobilisés.

Cette fête a été une réussite comme elle l'a été pendant plusieurs années auparavant, sans qu'il n'y ait jamais eu de problème de sécurité.

Le maire rappelle que ces fêtes peuvent poser de problèmes de sécurité, que le maire en est juridiquement responsable, qu'il suffit d'une fois comme se fut le cas à Thines il y a quelques années. Il serait bien lors de celle-ci que les organisateurs et les participants aient davantage d'égards pour le matériel et l'espace communal. Il est important d'avoir un service d'ordre présent lors de toutes les manifestations.

Il est proposé d'avoir un cahier des charges «Fête» en accord avec la mairie et les associations organisatrices.

Chaque association de la commune dispose d'une subvention, 460€, la même pour toutes: elle est attribuée à la suite de la remise en mairie des comptes financiers de chacune. Ce budget est décidé lors des conseils délibératoires du budget, voté depuis longtemps.

Le Conseil Municipal décide que la mairie organisera une castagnade sans lien avec celles du PNR. Celle-ci aura lieu le 8 Novembre sur la place de la mairie à 12h. La mairie prendra à sa charge les boissons.

On propose à cette occasion d'inviter Madame le Sous-Préfet et les maires des communes voisines et de faire la présentation de la commune et de toutes ses activités.

## 2. Gisement foncier en vue de l'élaboration d'un document intercommunal (PLU.)

Le maire signale que le document à remplir n'est qu'un document préalable et de peu d'importance. C'est un préalable avant une réflexion plus globale sur l'ensemble du territoire de la Communauté des Communes. Il est demandé de

ne pas sous-estimer la portée de tels documents car l'effet retour peut avoir des conséquences qui au départ n'avaient pas été appréhendées. Il est demandé de faire des réserves, de ne pas fermer la porte aux projets économiques, qu'ils soient agricoles, artisanaux, d'habitat ou encore touristiques qui pourraient dans les années futures émerger sur le territoire de la commune. Ceci en attente de plus amples réflexions à mener, plus précises, dans le cadre de l'élaboration d'un PLU. Si on ne veut pas la mort de nos communes, ce sont bien les projets et activités économiques qui les feront vivre. Le lien entre public/privé devrait se renforcer.

### 3. Questions diverses

\*Projet de 4 panneaux d'interprétation du paysage sur le chemin du parking de Thines au village. Le devis le moins cher est de 1.400€ (financement partiel par les « coups de pouce » PNR

\*Autocollant avec le logo de la commune :

Voir devis avec Empreinte publicité sur internet.

\* Il est proposé que les conseiller(ère)s qui participent à des réunions représentant la commune en fassent des résumés à l'ensemble du conseil.

Ronna Chalvet a fait part de la réunion PNR à Rosières.

- Nous pourrions réfléchir à la transition énergétique dans un cadre communale. Certaines communes ardéchoises se sont engagées à devenir « commune à énergie positive »

\* Bulletin municipal : tous les articles sont les bienvenus ainsi que les photos des événements. Il serait bien d'avoir un chapitre «courrier des lecteurs »

\* Ou bien d'avoir aussi une «Newsletter » à parution intermédiaire

\* Il est proposé un comité « feux de forêt »

\* La bibliothèque sera désormais ouverte de 16h à 19h le jeudi pour permettre même aux travailleurs de s'instruire. C'est Céline Perret qui vous accueillera avec joie et bonne humeur.

- Patrimoine : Il a été décidé : la Commanderie des Templiers de Jalès, commune de Berrias ainsi que le musée de Les Vans seront les « Portes d'Entrées » de Communauté de Communes, en lien avec l'offre touristique autour de la grotte Chauvet. Il a été décidé que cette commission aura pour mission de travailler autour du thème de l'eau et le patrimoine commun.
- La préfecture de l'Ardèche a validé et donc rendu effective la démission du poste d'adjoint Mme Brigitte Belmonte.

### Date des prochaines réunions

Le 22/10/15 réunion de travail(RT)

Le 05/11/15 Conseil municipal (CM)

Le 19/11/15 RT

Le 02/12/15 CM

Le 17/12/15 RT